



Histoire & Mémoire

Décembre 2006 / n° 48

Editorial

Histoire et Mémoire a une double vocation, comme son nom l'indique. Sans coller de manière trop mécanique aux deux mots de ce titre, il est possible régulièrement de proposer à ses lecteurs un article d'histoire et un article de mémoire.

L'histoire de la Révolution française, qui a connu des heures intenses de 1986 à 1990 dans tous les milieux intéressés par la connaissance du passé de notre pays, se fait beaucoup plus discrète depuis une quinzaine d'années. Il n'est pas inutile de rappeler aux usagers qui fréquentent les locaux de recherche des archives départementales quelques bases indispensables pour commencer une recherche nouvelle, ne serait-ce que pour éviter de refaire le travail des grands anciens. Au premier rang de ceux-ci figure l'historien Georges Sangnier, mort en 1968 : ses enfants ont fait don au département en plusieurs fois de la plupart de ses dossiers, et tout récemment encore. On verra que, sans le dire, cet article est un hommage à ce chercheur infatigable sur ce sujet.

A l'occasion des Journées européennes du patrimoine, une exposition basée sur la confrontation de cartes postales représentant des bateaux de pêche berckois et les dossiers de francisation de ces navires a conduit à leur " redécouverte " : effet indirect et bénéfique supplémentaire de ces journées, une campagne de restauration des éléments fragiles de ces dossiers a été lancée. Il est rendu compte ici du travail que la nouvelle restauratrice des archives départementales a accompli et accomplit encore pour quelques semaines pour redonner vie et santé à des documents maltraités par des ficelles coupantes et par une acidité intrinsèque dévastatrice. Ces documents sont des éléments importants de la mémoire d'une activité économique et humaine qui a décliné à partir des années 1910-1920.

Avec mes souhaits de bonne lecture, j'adresse pour finir à tous les lecteurs d'*Histoire et Mémoire* mes meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Dominique DUPILET
Président du Département

- 2 — **Le Pas-de-Calais pendant la Révolution (1789/1800) :**
Bibliographie
- 5 — **Histoire de la pêche :**
Les actes de francisation
- 6 — **Coup de projecteur sur l'atelier de restauration**
- 8 — **Petits mélanges autour de Noël**

Le Pas-de-Calais pendant la Révolution (1789-1800) :

bibliographie

La présente contribution n'a pas pour objet de décrire les sources historiques de première main relatives à l'histoire de la Révolution dans le Pas-de-Calais, mais d'orienter l'utilisateur vers les livres utiles à consulter en vue d'un travail sur cette période.

Il n'existe pas d'étude d'ensemble sur la Révolution dans le Pas-de-Calais en dehors du chapitre VIII de *l'Histoire des territoires ayant formé le département du Pas-de-Calais*, ouvrage collectif dirigé par Jean Lestocquoy (p. 158-235), rédigé par G. Sangnier, qui propose également une bibliographie. Mais ce livre date de 1946.

En revanche, il existe de nombreux ouvrages plus spécialisés dans lesquels on pourra puiser très rapidement des renseignements utiles pour rédiger l'histoire d'une localité du Pas-de-Calais pendant la période révolutionnaire.

Sur les débuts de la Révolution, on consultera avec beaucoup de profit les deux ouvrages suivants¹ :

- LORQUET (Henri), *Cahiers de doléances de 1789 dans le département du Pas-de-Calais*, Arras, 1891, 2 volumes, 565 et 703 p. [BHB 2314, en usuel].

L'ouvrage contient l'édition intégrale de tous les cahiers de doléances qui existaient à cette époque aux archives départementales du Pas-de-Calais (les originaux sont conservés actuellement sous les cotes 2 B 881-884 et 9 B 54). Les cahiers édités ne concernent qu'une petite partie des communes actuelles du Pas-de-Calais (le tiers environ),

les autres cahiers ayant disparu depuis longtemps ; certains cahiers concernent le département du Nord.

Le premier volume comprend une introduction (p. XI-C), une étude des revendications exprimées dans les cahiers (p. CI-CXXXII), une « bibliographie des factums, mémoires libellés et pamphlets qui ont précédé ou accompagné la rédaction des cahiers dans le Pas-de-Calais » (p. CXXXIII-CXLVII) et un glossaire historique (p. CL-XCCIII). La liste des 28 représentants élus aux Etats généraux (pour le Pas-de-Calais actuel) figure p. LVII-LVIII.

Le second volume se termine par une table des noms de lieux (p. 541-549), une table des noms de personnes (p. 550-592) et une table des matières (p. 593-703).

- BERTHE (Léon-Noël), BOUGARD (Pierre), CANLER (Danielle), JESSENNE (Jean-Pierre), *Villes et villages du Pas-de-Calais en 1790. 60 questions et leurs réponses*, Mémoires de la Commission départementale d'histoire et d'archéologie du Pas-de-Calais, tomes 26-28, 1990-1992, 3 volumes [en usuel].

Il s'agit de la publication des réponses faites par 730 communes du Pas-de-Calais au questionnaire adressé par le directoire du département en 1790. Celui-ci comporte 60 questions relatives à la formation des municipalités (1 à 3), aux biens et finances communautaires (4 à 9), à la population (10), à la garde nationale (11 à 14), aux chemins, cours d'eau et moulins (15 à 18), au clergé et aux établissements religieux (19 à 38), aux établissements charitables (38 à 50), aux collèges (51 à 57), aux prisons (58 à 59).

Cet ouvrage fournit donc des renseignements très précieux pour l'histoire locale, en particulier la composition de la première municipalité, élue en février-mars 1790.



Louis-Joseph BOUCHER, négociant à Arras, député du Tiers-Etat de l'Artois aux Etats-Généraux de 1789. Arch. dép. du Pas-de-Calais, 4 J 472/5.

¹ Avertissement : nous donnons ici à la suite des notices bibliographiques les cotes nouvelles des ouvrages, cotes qui seront mises en service à compter du mois d'avril prochain. Dans les semaines qui précèdent ce changement, les usagers demanderont conseil à l'accueil de la salle de lecture de Dainville s'ils ont un doute sur une référence. Les usuels sont mis directement à la disposition des usagers, comme auparavant.



La fête fédérative à Arras, 3 juin 1790.
Arch. dép. du Pas-de-Calais, 4 J 485/26.

Les documents originaux sont conservés dans la série L (1 L 273-315) et consultables sous forme de microfilms (2 MI 78 R1-43).

Sur le clergé et les conflits politico-religieux, il est indispensable de consulter :

- DERAMECOURT (Augustin), *Le clergé du diocèse d'Arras et Saint-Omer pendant la Révolution (1789-1802)*, Arras, 1884-1886, 4 volumes, 559, 556, 579 et 588 p. [BHB 2257].

A signaler « l'état nominatif des prêtres qui résidaient dans le diocèse d'Arras au commencement de 1801 », tome IV (p. 419-488), qui présente pour chaque prêtre une brève notice biographique indiquant, selon les cas, l'année de naissance, la date de l'ordination, les paroisses dans lesquelles il a exercé et les aléas de sa carrière pendant la Révolution (et après, pour ceux qui ont survécu !). Les tables des noms de lieux et de personnes permettent de reconstituer en partie la liste des curés et vicaires d'une paroisse.

On puisera dans les ouvrages suivants des renseignements plus épars sur les événements et les personnages locaux.

- BERTHE (Léon-Noël), *Dubois de Fosieux, secrétaire de l'Académie d'Arras, 1785-1792, et son bureau de correspondance*, Arras, 1969, 460 p. [BHB 2764].

A voir pour le chapitre X, intitulé *La Grande Peur en Artois* (p. 323-383).

- BERTHET (César-André), *Les victimes religieuses de la Révolution dans le diocèse d'Arras, 1793-1796. Articles du procès de l'ordinaire*, Arras, 1931, 220 p. [BHB 2811].

Recueil de 155 notices biographiques. Voir aussi l'introduction (p. 6-44) pour l'étude de la législation en matière religieuse.

- BOUCHET (Ghislaine), BRÉEMERSCH (Pascale), DHÉRENT (Catherine), SERVANT (Hélène), *Cinquante figures du Pas-de-Calais pendant la Révolution*, Dainville, 1989, 159 p. [BHD 730, en usuel].

Recueil de notices biographiques (entre autres, celles de plusieurs députés du Pas-de-Calais aux Etats généraux de 1789).

- PARIS (Auguste-Joseph), *La Terreur dans le Pas-de-Calais et dans le Nord. Histoire de Joseph Le Bon et des tribunaux révolutionnaires d'Arras et de Cambrai*, Arras, 1864, 402 p. [BHB 353 ou RODB 662].

Voir à la fin de l'ouvrage la liste des personnes exécutées, celle des prêtres et religieux morts en prison ou libérés, celle des suspects morts en prison, celle des suspects libérés. La liste des personnes exécutées indique, pour chaque nom, la page du volume qui relate le jugement (date précise et résumé). Connaissant la date du jugement, on peut se reporter à la liste chronologique des personnes exécutées (19 ventôse an II – 17 pluviôse an III), dressée à partir du registre des décès de la ville d'Arras (MS 30) : on y trouvera la date précise de l'exécution (qui est en principe toujours celle de la condamnation).

et quelques renseignements extraits de l'acte de décès (âge, profession, lieu de naissance, domicile, etc.). Les registres des jugements du tribunal révolutionnaire sont consultables sous les cotes 4 L 71 (juin 1793-nivôse an II) et 4 L 72 (pluviôse-messidor an II).

• GIARD (René), « Notes et documents inédits sur l'histoire de la Révolution à Cambrai », dans *Annales du Comité flamand de France*, tome 41, 1936 [PB 109/14].

Permet, grâce aux *Notes de Jouy*, juré du tribunal révolutionnaire, de dresser une liste des personnes du Pas-de-Calais guillotonnées à Cambrai.

• SANGNIER (Georges), *Les abdications dans le Pas-de-Calais en l'an II*, travail inédit, [1968], 116 p., dactylographié [MS 183].

Donne une liste de 417 prêtres du Pas-de-Calais abdicataires, avec renseignements biographiques (p. 36-69bis). L'ouvrage est malheureusement dépourvu d'une table des noms.

• SANGNIER (Georges), *Le brigandage dans le Pas-de-Calais de 1789 à 1815*, Blangermont, 1962, 303 p. [BHB 2451].

L'ouvrage relate les faits divers criminels (vols, meurtres, incendies, etc.) qui se sont produits dans le Pas-de-Calais sous la Révolution et l'Empire (notamment Salembier et les Chauffeurs du Nord, p. 125-203) ; il concerne aussi le problème de la désertion, traité dans l'ouvrage suivant. Voir la table des noms en fin de volume.

• SANGNIER (Georges), *La désertion dans le Pas-de-Calais de 1792 à 1802*, Blangermont, 1965, 267 p. [BHC 878].

Voir la table des noms en fin de volume.

• SANGNIER (Georges), *Les édifices religieux du Pas-de-Calais et la Révolution. Nationalisation, ventes, acquéreurs, destructions*, Blangermont, 1966, 222 p. [BHB 6621].

A consulter pour l'histoire des institutions (vente des biens nationaux) et pour l'histoire locale (voir la table des noms p. 205-216).

• SANGNIER (Georges), *Les émigrés du Pas-de-Calais pendant la Révolution*, Blangermont, [1959], 432 p. [BHC 811].

Répertoire alphabétique de 2378 émigrés originaires du Pas-de-Calais, avec renseignements biographiques (p. 205-390). Table des noms de personnes et des noms de lieux en fin de volume.

• SANGNIER (Georges), *La Terreur dans le district de Saint-Pol (10 août 1792-9 thermidor an II)*, Blangermont, 1938, 2 volumes, 424 et 408 p. [BHB 540].

Cet ouvrage ne concerne évidemment qu'une partie du Pas-de-Calais (pour l'histoire locale, voir tome II, p. 255-405). Il peut être néanmoins très utile pour toute étude d'une localité du Pas-de-Calais pendant la Terreur car on y trouve une bonne description des nouvelles institutions (voir par exemple *Les institutions administratives, sociales et judiciaires*, tome II, p. 115-

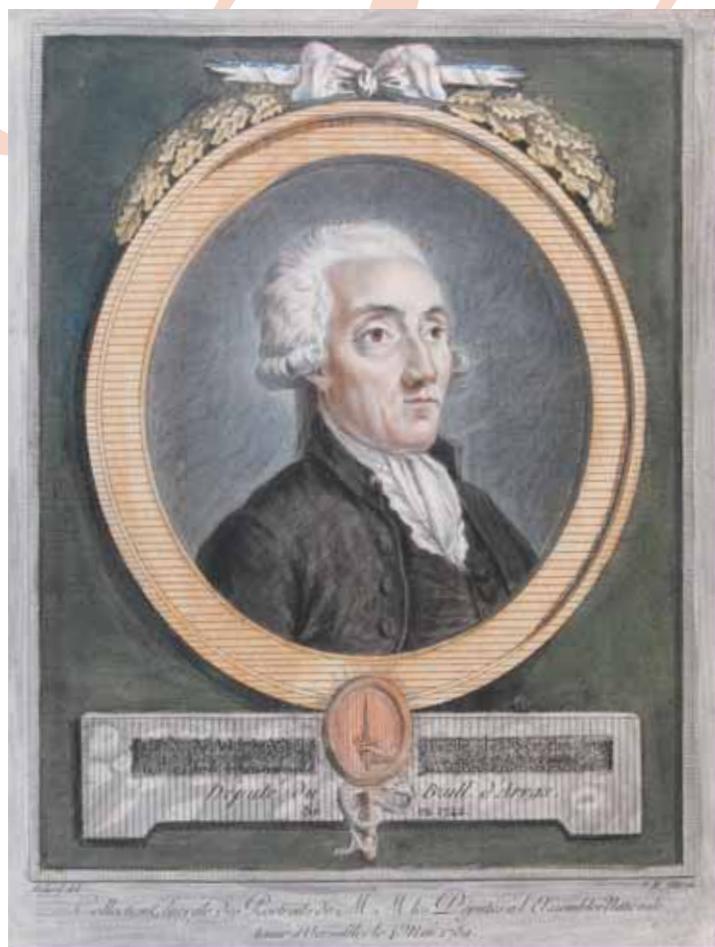
145). A voir également pour la « petite Vendée de Pernes » (tome I, p. 177-221).

• SANGNIER (Georges), *Le district de Saint-Pol de Thermidor à Brumaire*, Blangermont, 1946, 2 volumes, 272 et 310 p. [BHB 6820].

A utiliser comme l'ouvrage précédent, dont il est la suite chronologique : histoire des institutions et histoire locale (table des noms à la fin du second volume).

Pour les recherches plus approfondies et notamment l'orientation vers des documents de première main, on pourra consulter le guide publié à l'occasion du bicentenaire de la Révolution sous la direction d'Alain Lottin : *Guide de recherches sur la Révolution française. Nord-Pas-de-Calais*, Lille, 1987, 208 p. [BHC 2142, en usuel].

Jean-Marc Dissaux et Sylvie Lefebvre



Jacques-Louis-Nicolas VAILLANT, garde des sceaux honoraire du Conseil d'Artois, député du Tiers-Etat de l'Artois aux Etats-Généraux de 1789. Arch. dép. du Pas-de-Calais, 4 J 472/225.

UNE SOURCE DE L'HISTOIRE DE LA PÊCHE ET DES BATEAUX DE PÊCHE : LES ACTES DE FRANCISATION

Parmi les fonds d'archives publiques antérieurs à 1914 qui n'ont pas souffert de l'incendie d'Arras de juillet 1915, les papiers des services qui relèvent du ministère des finances dont font partie les douanes, dont les principaux services étaient basés sur la côte, sont une mine assez peu exploitée par les historiens du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle. Seuls quelques spécialistes y recourent en connaissance de cause : c'est le cas des historiens de la pêche et de l'archéologie maritime, qui savent bien quel profit on peut tirer des archives des douanes pour la connaissance des navires¹. Il y a lieu de remercier ici M. Jean-Louis Gaucher, qui nous a fait partager ses connaissances avec générosité et passion.



Une des plus belles cartes montrant l'armement du bateau pour la pêche au hareng. On décharge le poisson dans des paniers (avant juillet 1904). Arch. dép. du Pas-de-Calais, 5 Fi 108/586.

Les registres et dossiers de francisation, acte par lequel l'administration reconnaît la nationalité (française) d'un navire, proviennent des bureaux des douanes, comme celui de Berck, qui intéresse particulièrement l'exposition de vues de bateaux présentée ici. Le numéro de francisation attribué par le bureau des douanes est différent du numéro d'immatriculation qui est délivré par le quartier maritime (direction des affaires maritimes aujourd'hui), celui de Saint-Valéry-sur-Somme, puis après 1920 celui de Boulogne-sur-Mer pour les bateaux berckois. C'est ce numéro qui est lisible sur les coques et les voiles. Les registres d'immatriculation sont conservés par le service historique de la Défense (marine) à Cherbourg.

Le dossier de francisation d'un navire est constitué d'un certificat de construction, d'un certificat de jauge d'un

acte d'affirmation de propriété (ou de co-propriété) passé devant le juge de paix, d'un acte provisoire de francisation (puis de l'acte définitif, sur parchemin celui-ci), des congés (autorisations de naviguer qui correspondent aux visites annuelles des bateaux), d'un inventaire du matériel embarqué et d'un certificat de destruction ou de dépècement. Pour Berck, les registres constituent une exceptionnelle collection cohérente de 1809 à 1888, les dossiers étant conservés de 1794 à 1889 et documentant des bateaux qui disparurent vers 1900 au plus tard, eu égard à la courte durée de vie (officielle) de ces navires. C'est à ce jour la seule collection complète du Pas-de-Calais.

Certains registres et dossiers de francisation peuvent être couplés avec des photographies, qui sont souvent des cartes postales. La collection des registres et dossiers de francisation n'allant pas plus loin que 1889, au moment où la carte postale naissait, et les bateaux de pêche berckois qui nous intéressent n'ayant pas une durée de vie extrêmement longue (moins de 10 ans bien souvent), la plage chronologique commune, dans la décennie 1890-1899, est assez limitée.



« Scène de plage » permet à l'éditeur de mettre en scène le personnage principal de la carte, le bateau, entouré de figurants dont l'historien du tourisme et des loisirs balnéaires et côtiers remarquera la précocité (avant la Grande Guerre). Le « bachou », petite annexe suspendue ici contre la coque du bateau, sert entre autres choses à la pêche du maquereau. Arch. dép. du Pas-de-Calais, 5 Fi 108/590.

¹ Pour celle des équipages, on consultera surtout les archives du service historique de la Défense, section marine, et notamment celles de l'antenne de Cherbourg, d'une part, et celles de l'Établissement national des invalides de la marine, l'ENIM, à Paimpol, d'autre part

LE SAUVETAGE DES ACTES DE FRANCISATION

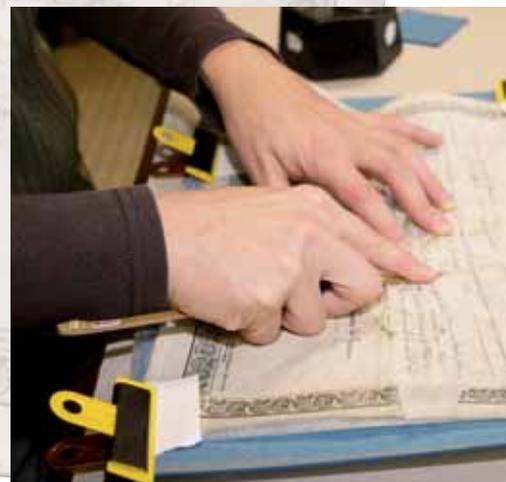
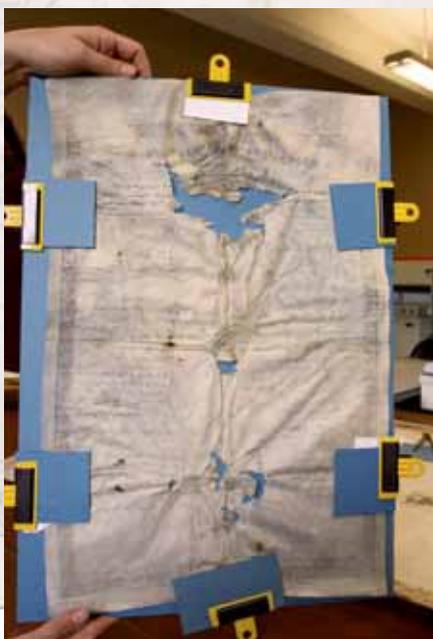


Audrey Gaudiot, restauratrice de papier formée à l'école d'art de Condé à Lyon, a donc été chargée à la fin de septembre dernier de la restauration des actes de francisation des bâtiments du commerce français datant du XIX^e siècle pour les villes de Boulogne-sur-Mer, Berck et Etaples. Les liasses de documents concernés représentent moins de 3 mètres linéaires posés sur rayonnages, mais à raison (en théorie) de 5000 feuilles au mètre, cela fait tout de même de nombreuses feuilles à examiner, sinon à traiter, parce que tous les documents n'ont pas été endommagés. Tous ces documents abîmés et fragilisés par des années de mauvais conditionnement et notamment par des liens de ficelle coupante réclamaient des soins urgents pour assurer leur sauvegarde et permettre durablement leur communication aux usagers. Il faut savoir que le papier fabriqué à partir de 1840 est extrêmement acide, l'époque ayant vu apparaître l'ère de l'industrialisation et les premières fabrications massives de papier à base de bois. Papier qui porte en lui les principales raisons chimiques de sa dégradation.



La première étape de restauration consiste à enlever les plis du document, puis à le gommer et à le dépoussiérer. La gomme² utilisée par les professionnels est tendre, elle n'altère ni le papier ni l'encre. Les documents peu abîmés ne subiront pas d'autres traitements et seront aussitôt placés sous presse pour une durée de 24 heures. Cette opération consiste essentiellement à aplatir les documents et permet d'obtenir un volume moindre dans les liasses en vue de leur reconditionnement.

Les documents plus endommagés qui présentent des déchirures ou des trous subissent un traitement particulier. Après les étapes décrites ci-des-



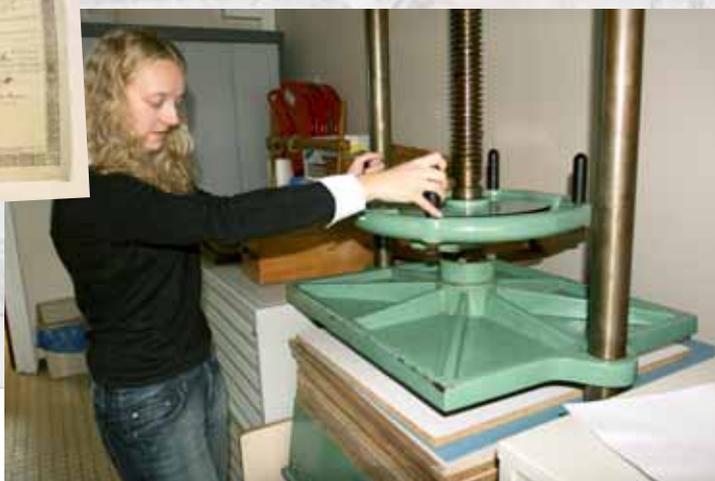
² Pour des raisons aisément compréhensibles, nous ne donnerons pas ici de noms de marque ni de noms de fabricants, même si dans les milieux professionnels, certaines dénominations déposées ont acquis quasiment la même valeur générique que le « frigidaire ». Les personnes intéressées pourront demander conseil à l'atelier de restauration de la direction des archives.

sus, le restaurateur va doubler le document original avec du papier japon, papier neutre dont le grammage (allant de 6 à 42 gr) doit être identique à celui du document traité et dont la dimension sera d'un format supérieur. Cette feuille de papier japon est posée sur le document original puis encollée avec de la colle d'amidon. Par effet de capillarité, la colle va maintenir le papier japon au document : ainsi doublé, il va être renforcé et les déchirures et lacunes seront comblées. Une fois séchés, les documents seront placés entre deux feuilles de papier non-tissé puis empilés sous presse durant 24 heures. La dernière étape consistera à découper le surplus de papier japon sur le contour du document : le document réparé doit absolument être restitué à l'identique.

Le travail de restauration achevé, il faut entreprendre celui du conditionnement qui garantira la meilleure protection : on quitte progressivement le domaine de la *restauration* pour entrer dans celui de la *conservation préventive*. Pour optimiser les conditions de stockage, le restaurateur va fabriquer des boîtes avec du carton neutre (sans acide), dont le format et les dimensions seront adaptés aux documents à conditionner (une différence d'un cm de «vide» en largeur et en hauteur est admise). Les feuilles et dossiers seront préalablement rangés dans une pochette de conservation qui sert de tampon.

Les boîtes d'archives neuves seront enfin cotées puis retrouveront une place dans les magasins, de préférence à l'écart des leurs anciennes voisines, plus poussiéreuses et surtout moins accueillantes sur les tablettes de rayonnage, car la mise en boîte après un traitement provoque un encombrement supérieur à la situation originelle.

Lydia Huguet et Jean-Eric Iung



Petits mélanges autour de Noël

Des Saturnales des Latins à la fête du Soleil vaincu importée d'Orient par les conquérants romains, adoptée et adaptée à leur religion par les chrétiens à la fin de l'Antiquité, l'habitude s'est perpétuée de fêter les jours proches du solstice d'hiver. De la renaissance du soleil à la naissance du Christ, il n'y avait qu'un petit pas à franchir : Noël est la fête de la nativité, «natale» en latin.

«Les jours de fêtes qui seront célébrés en France, outre les dimanches, sont : la naissance de notre Seigneur Jésus-Christ...», l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint. Lors du rétablissement de la paix religieuse, le Saint-Siège accepte à la demande du gouvernement de ne nommer que ces quatre jours car «les peuples avaient le plus grand besoin, après tant d'événements et tant de guerres, de réparer les pertes qu'ils avaient faites pour le commerce et pour toutes les choses nécessaires à la vie, ce qui devenait difficile par l'interdiction du travail aux jours de fêtes» (indult du 9 avril 1802, publié par l'arrêté consulaire du 29 germinal an X, toujours en vigueur [Bulletin des lois, 1 K 29, p. 808-813]).

De fait, on chômait couramment et depuis longtemps le jour de Noël : ainsi, le conseil des moines de l'abbaye de Saint-Bertin, qui a lieu régulièrement une fois par semaine cette année-là, se met en vacances : «Du jeudi XXVII^e de décembre [1526] le conseil n'a été tenu pour [=en raison de] la solemnité des festes de Noel ». Tout comme, en 1551, on décide le 24 décembre la « continuation [=remise à un autre jour] du conseil pour [=en raison de] la vigille de la nativité de Notre Seigneur» [9 H 3, fol. 82v^o et 146v^o].

Mais le 24 décembre était aussi pris régulièrement comme terme pour des actes importants. Les chanoines de la cathédrale de Boulogne tenaient ainsi un de leurs chapitres généraux la veille de Noël : «Ce jour'huy [24 décembre 1664] Messieurs aiant considéré que pour plusieurs raisons il est absolument nécessaire que tous les chanoines de cette

église cathédrale pourveüs et non pourveüs [en] dignitez, comparoissent aux chapitres généraux des veilles de la nativité de Nostre Seigneur et de Saint-Jean-Baptiste, ont conclud, arrêté et ordonné que ceux d'entre lesdits chanoines qui sans subject et excuse légitime manqueront doresnavant de comparoir et assister aux susdits chapitres généraux seront multez [=sanctionnés] pour chaque fois qu'ilz y manqueront» [1 G 88, fol. 17v^o].

Et la messe de minuit ? Un grand notable d'Ardres, Garnier, note dans son journal, à la date du 24 décembre 1818 : «Toute notre maison a assisté à la messe de minuit, sauf Madame [=sa femme] et son cousin Baudot, qui ont préféré dormir. L'église étoit à peu près pleine et l'office a eu lieu avec ordre et décence» (une autre année, c'est lui qui n'ira pas... On notera le ton détaché de l'auteur, qui n'est manifestement pas engagé dans la restauration catholique) [15 J 239]. C'est au 1^{er} janvier qu'ont lieu les distributions d'étrennes : un vrai marathon pour Garnier ce 1^{er} janvier 1819 : «Hier soir j'avois remis des boîtes d'épingles à ma sœur et à Madame et de plus à celle-ci une des deux robes de soie et un des deux schalls achetés hier. (...) J'étois descendu de bonne heure et avant 8 heures j'avois fait les visites de famille, de 8 à 9 j'ai fais celle d'étiquette avec les officiers de la garde nationale, après 9 heures et dans l'après-midi j'ai fais les autres. Avant 9 heures, j'avois distribué à Thorel, Darras, Dubois, Sauvage et Wattez à chacun 3 F», et d'énumérer les autres gratifications du jour de l'an...

On observera que le 1^{er} janvier n'est admis comme 5^e jour de fête légale chômée qu'en application d'une jurisprudence du Conseil d'Etat (avis du 23 mars 1810). Il fallait réparer un oubli.

Lydia Huguet et Jean-Eric Iung

LA SEMAINE CAMIQUE, par Cami.



« La semaine camique, par Cami », L'illustration du 1^{er} décembre 1934. Arch. dép. du Pas-de-Calais, E 387/13.

ABONNEMENT
à reproduire sur papier libre

Histoire & Mémoire - Bulletin d'information trimestriel édité par les Archives départementales du Pas-de-Calais : 1, rue du 19 Mars 1962 - 62000 DAINVILLE - Tél. : 03 21 71 10 90
Directeur de la publication : Dominique DUPILET - Rédacteur en chef : Jean-Eric IUNG - Coordination : Lydia HUGUET
Iconographie : Archives départementales du Pas-de-Calais sauf mention particulière - Conception : Direction de la Communication - Imprimerie : Chartrez, St Nicolas lez Arras
Tirage : 2500 exemplaires - ISSN 1254.1184 - Dépôt légal : 4^e trimestre 2006 - © Les Archives départementales du Pas-de-Calais - 2006

Prix : 2€ à l'unité
ou 6€
(frais de port compris)
pour 4 numéros

Nom : Prénom :
Adresse :
Profession :

Les chèques sont à libeller à l'ordre de Monsieur le payeur départemental du Pas-de-Calais et à adresser à :
Archives du Pas-de-Calais - Madame la chargée de communication - 12, place de la préfecture - 62018 ARRAS CEDEX 09